

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nombre de conseillers  
en exercice : 30  
Présents : 23  
Pouvoirs : 4  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois et le huit juin, à 20 heures 00,  
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges BERNAT, en session ordinaire.

Date de convocation : 31 mai 2023

**PRESENTS :**

Monsieur Georges BERNAT, Monsieur Ludovic BOUTTET, Monsieur Frédéric BRUSQ, Madame Pascale CHAVANNE, Monsieur Henri CHERBLAND, Madame Françoise CLEMENT, Monsieur Vincent DEGOUTTE, Monsieur Maxime FLEURY, Madame Françoise GERY, Monsieur Alain GOFFOZ, Monsieur Lucien GUILLOT, Monsieur Philippe MANGAVEL, Madame Sandra MATHELIN, Monsieur Dominique MAYERE, Madame Dominique MIGNERY, Madame Marie-Christine MURON, Madame Brigitte PALLANCHE, Monsieur Paul PETITBOUT, Monsieur Bruno PRADIER, Monsieur Emmanuel SAPEY, Monsieur Sigismond ROZANSKI, Monsieur Alain REBOUX, Monsieur Joël CLERMONT

**SUPPLEES :**

**ABSENTS :**

Monsieur Gilles FAVREAU, Monsieur Dominique FRAISE

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Frédéric SIMON

**POUVOIRS :**

Monsieur Christian BRAY par Madame Dominique MIGNERY  
Monsieur Marius DAVAL par Monsieur Alain GOFFOZ  
Monsieur Sébastien PERROTON par Monsieur Emmanuel SAPEY  
Monsieur Jean-Claude RAYMOND par Madame Marie-Christine MURON

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Françoise CLEMENT

**OBJET :** Commercialisation d'un lot sur la ZA des Grandes Terres à la SCI  
ROCHETTE DEL LORETTE

RF Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/06/2023 042-244200614-20230608-DE2023_0806_23B-DE

**Annule et remplace la délibération N° DE2023\_0806\_23**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 à L. 2241-7,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable,

Vu la délibération N°2022\_0109\_15B relative à la commercialisation des lots de la Zone d'Activités,

Considérant la proposition d'achat de la SCI ROCHETTE DEL LORETTE – N° SIRET 503 811 580 000 11, pour la parcelle de terrain référencée au cadastre ZA-71 d'une surface de 14 947 m<sup>2</sup> sur la Zone d'Activités des Grandes TERRES

Considérant le projet d'implantation, sa nature et le nombre d'emplois créés ;

Suite à l'exposé de Monsieur le Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le Conseil Communautaire,

Par 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

**Article premier : DECIDE** de céder une parcelle de terrain d'une surface de 14 947 m<sup>2</sup> à la SCI ROCHETTE DEL LORETTE, au prix de 19,30€ TTC

**Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Président à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cette propriété dans les conditions de prix énoncées précédemment.

**Article 3 : AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir en lien avec cette opération.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A Saint Germain Laval, le 08 juin 2023

Le Président,

Georges BERNAT

Le secrétaire de séance,

Françoise CLEMENT

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le : 14/06/23  
et de la publication le : 14/06/23*

Le Président,



RF
Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/06/2023
042-244200614-20230608-DE2023_0806_23B-DE